

DEL 2022/019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux  
Le Mercredi 23 Février à 19h00

**LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué**, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

**Étaient présents 28 Conseillers sur 29 :**

MM Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL ,Martine BOUCHER, Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Guy FAOUCHER , Danielle LE GALL, Frédéric LE BEUX ,Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Anne LE GALL, Frédéric MICHEL, Marine SENECHAL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Didier MORGANT, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Pascale DUFLEIT, Cédric GOUIFFES, Jacqueline SABATIER, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Pierrette LE FLOCH, Marie-Josée CANEVET.

**ABSENT(S) EXCUSE (S) :** Hélène LE BOURHIS qui a donné pouvoir à Danielle LE GALL.

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

**DEL 23.02.2022 / 2022/019 : DEMANDE DE SUBVENTION CAPTEURS D'AMBIANCE ET DE CO 2 CONNECTÉS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR :**

**RAPPORTEUR MME LE GALL,**

Pour compléter le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique.

Afin d'encourager le déploiement de campagnes de mesures de CO2 dans les écoles et établissements scolaires, le ministre a annoncé qu'un soutien financier exceptionnel serait apporté par l'État aux collectivités territoriales ayant acheté des

capteurs CO2 afin d'en munir les écoles publiques et établissements publics locaux d'enseignement.

L'assemblée délibérante est informée Le SDEF propose aux collectivités membres, un groupement d'achat pour l'acquisition et le déploiement de capteurs de CO2 dans le cadre du projet « Finistère Smart Connect ».

### **Montant de l'aide et Critères de financements**

Le montant de l'aide est déterminé en fonction de 3 critères :

- Critère du nombre d'élèves présents, 2€ par élève.
- Critère forfaitaire de 50 € par capteur,
- Critère du coût d'acquisition réel en TTC des capteurs.

Le montant alloué à la collectivité correspondra au plus petit de ces 3 critères.

### **Montant pouvant être attribué à la collectivité :**

Au regard des critères de subventionnement, l'aide attribuée pourra être de 500 € avec une possibilité supplémentaire de récupération du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

### **Coût d'acquisition et de déploiement de 10 capteurs SENSE :**

Coût total des capteurs avec paramétrage et déplacement du SDEF	<b>3 365, 20 € TTC</b>
Reste à charge pour la commune (subvention déduite)	<b>2 865, 20 € TTC</b>

VU la circulaire du 21 Janvier 2022 relative au télétravail dans la fonction publique et au respect des règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site,

VU l'exposé de Mme LE BOURHIS,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 16 Février 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE,**

**D'APPROUVER** l'acquisition de capteurs de CO2 pour les écoles de la commune SCAËR,

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et actes afférents à la présente délibération, notamment dans le cadre du partenariat avec le SDEF,

**D'AUTORISER** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État pour une aide au financement de capteur CO2 en milieu scolaire,

**D'INSCRIRE** les crédits correspondants au Budget.

Pour extrait certifié conforme,  
Jean-Yves LE GOFF,  
MAIRE DE SCAER

